



# SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif  
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N° 53 du 18 novembre 2005.

## Spécial Comptes Rendus

### SOMMAIRE

- Hommage à Christian LANG 2
- Rapport à la CE du 3 novembre 2005 3
- CTP du CNRS du 26 septembre 2005 5
- Commission mobilité du siège CNRS du 7 novembre 2005 6
- Communiqué de Presse :  
Suite de « l'affaire BIHAIN » : l'INSERM condamné ! 7

# Hommage à Christian LANG

Notre camarade Christian Lang est décédé. Il nous a quitté brutalement sans qu'aucun d'entre nous n'ait perçu le moindre signal d'alerte. Le choc en est d'autant plus immense !

Christian est né le 7 mars 1948 à Bougie (Algérie). Il avait donc 57 ans.

Les camarades de Bordeaux un peu anciens se souviennent de lui. Il a commencé sa carrière au laboratoire d'Economie Régionale à Bordeaux avec Michèle Baratra.

Christian était titulaire d'un D.E.S.S. en Economie. Il avait été recruté au CNRS en 1974, d'abord comme vacataire, puis en 1976 sur un poste 6B (AJT) à mi-temps. A l'époque des patrons de labo se servaient de ces postes, qu'ils coupaient en deux, pour payer des étudiants en thèse en SHS !! C'est dans ce laboratoire qu'il a rencontré le SNTRS CGT au moment de la lutte pour la titularisation des mi temps qui avaient été exclus de la loi de titularisation des personnels des EPST de 1983. Christian a pu être titularisé à plein temps dans le corps des IE et a pu continuer ses recherches dans ce cadre !. C'est pendant cette lutte qu'il a adhéré au SNTRS. Il y est resté fidèle toute sa vie. Bien vite à Bordeaux il a intégré le bureau local et pris des responsabilités. Il a été président du CLAS et secrétaire de la section SNTRS-CGT de Bordeaux. Puis après la fermeture de son labo il est venu à Lyon rejoindre un laboratoire de l'Université Lyon 1, qui lui permettait de poursuivre ses recherches en mathématiques et statistiques appliquées à l'économie.

A Lyon, Christian a continué à militer assurant diverses responsabilités. Il a, entre autres, fait deux mandats comme Elu au Comité National de la Recherche Scientifique, il a été élu au Conseil du Département SHS du CNRS. A ce titre il a été sollicité pour de nombreux concours où sa connaissance des statuts des personnels du CNRS était appréciée. Sa grande disponibilité, son attachement au service public de recherche l'ont naturellement conduit à participer au bureau du comité lyonnais de « Sauvons la recherche ». Il a participé aux Etats généraux de Grenoble, et plus récemment aux journées d'études sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche organisées par la nouvelle majorité du Conseil Régional Rhône-Alpes.

Depuis une année Christian était secrétaire de la section CNRS lyonnaise du SNTRS-CGT.

Depuis une vingtaine d'années, Christian a participé à maints congrès et réunions du SNTRS. Au dernier congrès il avait été élu à la commission exécutive nationale du SNTRS-CGT. A la dernière CE du Syndicat à Paris le 3 novembre, il est encore intervenu plusieurs fois pour témoigner de la situation à Lyon.

Christian, lorsqu'il le jugeait nécessaire, savait taper du poing sur la table pour remettre de l'ordre dans nos débats.

Ses collègues et amis se souviendront d'un homme discret mais passionné. Il aimait parler mathématiques, bouquins, photos, cinéma... Nous aimions son humour, son ouverture d'esprit, son ironie, sa distance avec les choses.

C'était un bon camarade, constant, sûr, fin, et il nous quitte si brusquement !

Ce n'est quand même pas juste de partir si tôt !.

***Au nom de tous ceux qui t'ont connu et avec qui tu as milité, nous te saluons, notre camarade, notre ami.***

Annick Kieffer, Jacques Audin, Michèle Baratra, Bernard Blanc (SNTRS-CGT),  
Olivier Gandrillon (Comité SLR Lyon).

# Rapport à la CE du 3 novembre 2005

Par Annick KIEFFER

## Actualités

Pendant que le gouvernement tente de détourner l'attention de la population sur des rivalités au sein du gouvernement (duel de fleuret Villepin-Sarkozy), il garde le cap des transformations qu'il entend imposer au pays économiques et sociales afin de donner aux dirigeants et aux actionnaires des entreprises de nouvelles possibilités de pouvoir et bien entendu de profit. Ils font voter à l'assemblée nationale des lois iniques qui privent les salariés de droits fondamentaux comme on l'a vu récemment avec le contrat de nouvelle embauche (CNE) pour les jeunes travailleurs de moins de 26 ans, lois que les députés aggravent à qui mieux mieux dans un enthousiasme revanchard. On l'a vu récemment avec le relèvement du CIR de 8 à 10 millions d'euros grâce à l'amendement d'un député. Le Conseil d'état ne joue plus son rôle, il entérine des dispositions que la communauté européenne elle-même écarte.

Le gouvernement détourne l'attention de sa politique encore marquée par le colonialisme, comme le montrent de manière apparemment contradictoire les interventions constantes de la France en Afrique, comme en Côte d'Ivoire, ou d'abandon d'autres régions à la faim et la soif comme au Niger ; ou de sa politique de criminalisation de l'immigration dite clandestine, qui mène à la mort des jeunes issus des régions les plus pauvres d'Afrique sahélienne. Car la politique de Villepin poursuit avec un dédain aristocratique pour le bas peuple ce que Raffarin faisait avec rugosité. La politique de santé est délibérément antidémocratique : par le déremboursement de médicaments, par l'instauration d'un forfait sur les actes médicaux élevés, il aggrave les inégalités entre les classes. Le déficit persistant de la sécurité sociale, dû principalement au maintien du chômage à un niveau élevé, sert de prétexte à ces attaques, comme aux précédentes. Le discours est unique : il faut faire payer les salariés. Il est indiscutable. Les entreprises ne paieront pas sinon elles iront voir ailleurs. Le chômage est lui aussi utilisé pour baisser les salaires justifier des régressions historiques au droit du travail : les pseudo bons chiffres du chômage (un léger tassement) ne sont le fait que de la mise en place du nouveau CNE. Les victimes des incendies servent à justifier une politique répressive envers les immigrés, avec des contrôles renforcés, dignes des périodes noires de notre histoire. Elles servent bien peu à la mise en cause d'une politique de la ville fondée sur la ségrégation et d'une politique de logement fondée sur la rente. Il s'agit de faire payer à chaque individu les coûts de sa santé, de son sous-emploi, de sa formation en assurant la hausse du profit et en sortant de l'état tout ce qui peut être source d'intérêt financier.

On n'hésite pas pour cela à s'en prendre à ce qu'on pouvait considérer il y a peu comme universellement partagé. Ainsi, l'éducation n'est plus un droit que la nation doit assurer à la nation mais un droit que chaque individu doit se financer. Dans un premier temps, ce sont les études universitaires ouvertes à tous qui sont l'objet de la mise en cause. Les étudiants abandonneraient trop souvent en cours d'études, mettraient trop longtemps à se former. Il faut donc accroître les frais d'inscription, non pour pallier la faiblesse des dotations de l'état mais les universités cette politique, mais pour dissuader les jeunes qui fréquenteraient l'université en touriste d'encombrer les fichiers. La lutte des étudiants et personnels de l'université de Rouen montre

que cela ne passe pas sans mal.

Le projet de budget 2006 témoigne de ces logiques en trompe l'œil. Une partie des salaires des enseignants chercheurs est incorporée dans la somme globale, sans autre précision, ce qui gonfle les chiffres, et la mise en place de la LOLF brouille les chiffres qu'il faut chercher par programme. Il apparaît finalement que le compte n'y est pas. Les moyens alloués aux laboratoires vont diminuer et le DG du CNRS n'a pas caché qu'il tentera d'appliquer ce que permet la LOLF : les emplois contre les dotations aux laboratoires. Pour ce qui concerne l'emploi les 3000 emplois créés ne sont pas tous des emplois de titulaires et 200 emplois de contractuels sont instaurés dans les seuls EPST. De même, le seul élément de programmation contenu dans l'avant projet de LPR montre une stagnation (en fait une régression en euros constants des crédits récurrents et un gonflement des financements des agences dont la plus grande partie est en fait absorbée par l'inflation. Le maintien du pouvoir d'achat nécessite un accroissement de 4% par an soit 20 en 5 ans soit 4 milliards. Les milliards supplémentaires promis ne sont que le maintien de la part du PIB. Une partie de ces dépenses qui sont pas un effort supplémentaire provient de la vente du patrimoine de la nation (argent qui n'existe pas encore et qui ne peut constituer qu'un financement contingent) et d'exonérations fiscales. En revanche, les aides aux entreprises seront bien réelles, sans contrepartie en emploi ou en retour vers la nation.

## Le pacte pour la recherche

Nous avons présenté lors de la dernière CE les éléments essentiels de ce que le gouvernement présente comme un pacte qui l'engagerait, mais qui est de fait un pacte avec les entreprises pour que la recherche publique travaille pour elles.

Le projet est actuellement soumis à l'avis du conseil économique et social. Le rapporteur est Ailleret, qui avait déjà sévi lors du rapport sur la société de la connaissance, où la CGT avait voté non.

### Des aspects sur lesquels il faut s'appuyer :

- L'avant-projet met bien en évidence que les prévisions mentionnées de financement de la recherche vont conduire, au mieux, au maintien du niveau en % du PIB.
- La partie programmation des emplois est moins vigoureuse, mais elle montre bien qu'il n'y a ni anticipation des départs ni politique de création d'emplois dans la recherche publique (p. 19). Propose la réduction progressive de la charge d'enseignement des MC pour aller vers 128 heures.
- Les critiques portées sur la politique en direction des doctorants, de la même façon est juste, bien qu'insuffisante. Il est bien mis en évidence que le niveau de rémunération est scandaleusement bas, que les revalorisations n'amélioreront pas la situation des doctorants. Le texte préconise une solution que le SNTRS avait également formulé : une indexation sur les indices de la fonction publique et un alignement progressif sur le salaire des CR2. Nous demandons que les allocations soient fixées en pourcentage du salaire d'embauche (CR2 ou MC) avec une progressivité annuelle. Pour ce qui est des doctorant et des post-doctorants il faut demander que le projet de loi aille plus loin qu'une simple incitation à reconnaître le doctorat dans les conventions collectives.

### Des propositions pernicieuses :

- Le texte s'inquiète de l'absence d'une réelle conception de la démocratie (terme qu'il ne prononce pas me semble-t-il). Une vision très « républicaine des savants » transparait notamment sur le sujet du HCS. Il est préconisé d'introduire une élection au second degré au sein d'un « sénat » de scientifiques (gagons qu'il s'agira des académies). Cette proposition pourra plaire à un certain nombre de mandarins fort pressés de décider seuls de la politique de la science. On peut penser aussi que le RV en tête à tête Beaulieu-Ailleret a produit cette proposition. Il n'est donc pas étonnant que cette proposition soit assortie de la demande de suppression du CSRT (p.9 ligne 39) : pourquoi s'encombrer de représentants de la société, et surtout des syndicats ! Il faut critiquer cette partie et proposer bien au contraire un renforcement des liens entre le CSRT et le HCS. Nous ne serions d'accord avec la suppression du CSRT que si le HCS comprenait lui-même des représentants de la société civile et des salariés (les autres s'arrangeront toujours pour y être). Ce n'est pas le cas. Il faut dès lors proposer des aller-retours obligatoires entre ces instances. Le CSRT doit pouvoir faire des propositions au HCS ; à l'inverse, il doit donner son avis sur les rapports et orientations qui émaneront du HCS. Le CSRT doit voir sa composition et ses prérogatives élargies. Des organisations devraient y être représentées (pourquoi pas parmi les organisations de lutte contre le racisme (parmi le MRAP, HDL etc.), pour le droit au logement, ou d'autres encore.). Il devrait être un véritable lieu de réflexion et de proposition émanant de représentants de citoyens et des salariés.
- Plus généralement, le texte ne s'inquiète guère de la démocratie. Aucune nouvelle instance ne devrait être créée sans prévoir une représentation élue des personnels chargés d'en assurer le fonctionnement et les missions. Ce n'est pas le cas. Si des représentants sont prévus, il n'est pas dit explicitement qu'ils doivent être élus. Et comme nous sommes tous des mécréants, qui ne croyons que ce qui est avéré... nous voulons que cela soit dans le texte. De même, la critique (page 11, lignes 19-27) à la proposition du projet de loi (qui n'est qu'une minuscule concession aux personnels de la recherche) qu'il revient aux organismes (en fait à leur instance d'évaluation) de désigner leurs représentants à l'AER est dangereuse et traduit la conception élitiste et « descendante » de l'auteur.
- La référence aux recommandations de la commission européenne (qui rappelons-le n'ont aucun caractère d'obligation, les Etats membres reste vague. Il faudrait dire explicitement qu'il faut considérer le doctorant comme un scientifique à part entière, comme le dit la charte, ce qui signifie un statut et un salaire. Dire également que le texte demande un engagement sur des emplois stables, ce qui va à l'encontre de l'ANR.

### Les aspects très négatifs et dangereux du texte :

- Les pages 3 et 4 affirment des conceptions opposées aux nôtres et souvent erronées ou partielles : défaut de pilotage, cloisonnement (p. 3), évaluation inégale, rigidités, insuffisance d'appui la carrière des chercheurs, liens insuffisants avec les entreprises tarte à la crème. Les vrais constats manquent : faiblesse des financements récurrents, accrus avec la création de l'ANR, niveau trop faible des créations d'emplois, insuffisante attractivité des carrières précarité, difficultés des débuts de vie dans la recherche, mépris envers les ITA et IATOS et absence d'une véritable politique des personnels fondée sur leurs capacités d'initiatives, affirmation du rôle majeur des EPST pour la recherche fondamentale, liens

difficiles avec universités, absence d'évaluation des activités de l'ensemble des activités des enseignants-chercheurs, et pour finir last but not the least, CIR inefficace et non contrôlé, les entreprises qui sont les seules à être exonéré de rendre des comptes à la société et aux citoyens, absence d'une politique scientifique prenant en compte les besoins de l'ensemble de la société et des populations.

- Il entérine la mise à l'écart des EPST et des EPIC, soit les organismes qui ont une dimension nationale. Ailleret cède à Vallée en faisant de l'enseignement supérieur la « clef du dynamisme à venir » (même page). La proposition d'*overhead* sur les projets de l'ANR, sous forme d'un taux de reversement aux labos est très pervers : céderait la place aux « ressources propres ». On voit les effets destructeurs que cela pourra avoir sur les laboratoires : certaines équipes apparaîtront comme nourricières, d'autres comme parasites. Ailleret se prononce pour un système « dual » combinant agences et institutions de recherche (universités, EPST, EPIC), Ces derniers ne sont plus que des opérateurs de recherche dont le but unique serait de créer l'environnement et les conditions pour que les chercheurs puissent répondre aux appel d'offre.
- Il ne critique pas non plus un fonctionnement de la recherche fondé sur la concurrence généralisée et la sélectivité. Il dénonce des appellations (campus par exemple) non la notion elle-même. De même il ne critique pas la sélection des « meilleurs » parmi les post-doc... Qu'on travaillera mieux parce qu'on aura des super-Prés super sélectionnés par le ministère, qu'ils se dénomment campus ou instituts (p. 12) ou des super jeunes chercheurs est une illusion. Il s'agit d'un avatar de la logique française des « grandes écoles On ne peut également qu'être opposés au renforcement des fondations (p. 14 ligne 39)
- Penser que la stimulation matérielle (via des primes ou des salaires différenciés) est la solution est dangereux car on va instaurer ainsi des compétitions des rivalités peu propices aux collaborations. Ce ne sont pas les primes qu'il faut revaloriser mais tous les salaires, des ITA et des chercheurs, des IATOS et des enseignants-chercheurs. En ce qui concerne l'attractivité des carrières (pages 16-21), la politique d'une individualisation poussée (*création de bourses réservées à quelques jeunes chercheurs "élites", accroissement du volume des primes, ...*) est dangereuse car elle nie toute reconnaissance des compétences collectives au combien nécessaire dans le domaine de la recherche et va aboutir, à terme, à diviser les personnels et à détruire la dynamique des équipes. Il faut plutôt préconiser explicitement une rehausse des grilles de salaires et une amélioration dans les déroulements des carrières des personnels de la recherche. Et, pour commencer à anticiper les départs à la retraite importants qui se profilent, il faut réclamer qu'un plan de résorption des hors statuts soit programmé. Il faudrait également éviter de demander à ce que des fondations (page 17, lignes 34-38), aussi éminentes qu'elles soient, puissent délivrer des diplômes d'enseignement supérieur. C'est ouvrir une boîte de Pandore lourde de conséquences et d'abus liés aux problèmes de sélectivité par l'argent.
- Aucune proposition de mesure en faveur du retour des post-doc à l'étranger.
- Rien n'est demandé aux entreprises, pas d'appel à leur responsabilité en termes de retour vers la société. La CGT demande un moratoire de la suppression des emplois dans les entreprises nationales, en voie de privatisation et dans les centres de recherche de l'industrie privée.

Si nous ne parvenons pas à mobiliser les personnels contre ces coups de force, c'est bien à une casse du service public de

recherche que nous assisterons.

## Au CNRS : la mise à l'épreuve

### Trois faits récents témoignent de la situation de crise au CNRS :

- l'absence des femmes parmi les nommés au CA (12 personnes sont nommés), leur quasi absence dans les instances de direction du CNRS et leur surreprésentation parmi les évincés aux concours internes chercheurs du CNRS. Cette situation a engendré une vive réaction du milieu. Les déclarations de Goulard, devant un journaliste et rapportées par le Monde relèvent de la misogynie. La réaction des physiciens, des mathématiciens, le succès de la pétition lancée par La présidente sortante du conseil scientifique E. Dubois-Violette témoignent de la colère. L'observatoire de la parité a du s'en mêler. Il s'agit d'un mépris très grave envers les femmes qui travaillent dans la recherche.
- Deux syndicalistes sont présents dans ce CA contre trois habituellement, ce qui est une première. En revanche les directeurs des services de recherche des grandes entreprises y sont représentés en force :
  - o Emmanuel Canet Aventis Pharma , Directeur Général de la R&D France Aventis Pharma, et Robert Mahler Président France d'Alstom, au titre du monde du travail
  - o François Guinot Directeur général de BioMérieux-Pierre Fabre, Président de Transgène, Jean-Claude Lehmann Directeur de la Recherche du Groupe Saint-Gobain, Dominique Vernay Directeur technique du groupe Thales, et Pascal Viginier, Directeur Recherche & Développement France Telecom pour leur compétence économique.
- Enfin, dernier camouflet, le gouvernement a nommé Michel Maffesoli, sociologue de son état, qui a dirigé la thèse d'Elisabeth Teissier, astrologue, qui n'est qu'une apologie de l'astrologie et une glorification de

### Situation au CNRS

La crise s'aggrave au CNRS. Le DG poursuit sa politique de réforme de l'organisation du CNRS sans prendre en compte les critiques ou les oppositions. Il peut compter sur l'appui ferme de la CFDT qui renoue à cette occasion avec son origine chrétienne. Cette réforme affaiblit le pouvoir des scientifiques, marginalise les instances démocratiques, introduit de manière de plus en plus directe des modes de gestion qui assujettissent les personnels, organisent la parcellisation du travail et l'augmentation de la productivité, introduit des types de contrôle des personnels et des laboratoires fondés sur la délation. Quand on sait que le tout sera soumis à la rémunération dite au mérite, cela fait froid dans le dos. Peut-on soutenir de telles méthodes, comme le fait la CFDT afin de maintenir le CNRS ? Ce n'est pas la position du SNTRS, cela

ne l'a jamais été. Mais il ne faut pas se cacher les difficultés à mobiliser des personnels qui craignent leur hiérarchie et la délation des collègues. Ce travail est long et difficile, il demande des militants expérimentés, présents. Une des priorités de la période à venir doit être de créer des sections dans toutes les administrations déléguées. Les sections existantes doivent aider à ces créations. C'est le seul moyen de ne pas laisser les personnels isolés face à une hiérarchie sommée d'introduire des méthodes autoritaires de gestion. Il ne suffit pas de faire de bons tracts et de bonnes motions, mais surtout d'être présents sur le terrain. Les personnels doivent comprendre que le syndicat est là pour les défendre, et que la solution est d'abord collective.

L'évolution de la CFDT est inquiétante car elle affaiblit la défense des personnels. Un exemple : l'audition de la CFDT au CES sur l'avant-projet de loi. Guignard, au nom de la CFDT déclare que la Lop n'est ni satisfaisante ni à rejeter en bloc. La loi peut générer un empilage de structure ou créer une dynamique, la CFDT compte sur cette dernière. Au sujet de l'emploi, en particulier de la reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives, Guignard déclare que le travail doit être reconnu dans les classifications mais que tout ne peut se régler par la loi, il faut renvoyer aux négociations collectives. Il demande un engagement du gouvernement et du Medef sur la validation des compétences (et non des diplômes) pour des réponses concrètes. On ne peut exonérer les entreprises de l'effort qu'elles doivent faire, mais on ne peut intervenir sur elles. On peut se demander jusqu'où la CFDT ira dans cette orientation réformiste qui fait d'elle le plus ferme soutien du Medef ?

### Actions

La responsabilité du SNTRS est importante dans cette période difficile. Il faut expliquer le budget et la loi, ce que la LOLF va transformer. Il faut convaincre que seule l'action fera reculer le gouvernement. Ce n'est pas une chose aisée dans un contexte de réforme généralisée dont les personnels ont du mal à percevoir toutes les conséquences pour eux. Dans certaines régions comme à Grenoble par exemple nos camarades du SNTRS font un énorme travail avec les personnels dans le cadre d'un regroupement d'unités. Ces camarades réussissent à réunir et à faire discuter les personnels en AG, à émettre des propositions à s'opposer à un projet dont ils sont exclus. Cet exemple montre que cela est possible. Il faut multiplier les débats avec les personnels notamment dans les administrations déléguées et lors des regroupements de laboratoires, ce qui est très fréquent en ce moment. Il faut aussi assurer le succès des actions du 19 novembre pour les services publics et du 23 pour la recherche et l'enseignement supérieur.

## CTP CNRS du 26 septembre 2005

Par Sophie TOUSSAINT-LEROY

20 membres délibérants (10 représentants de l'administration et 10 représentants du personnel) pour ce CTP présidé en partie par le Directeur général, Bernard Larrouturou. En effet, étant appelé d'urgence au ministère, B. Larrouturou a quitté la séance rapidement, laissant la présidence à Hervé Mathieu.

**Étaient présents pour le SNTRS-CGT : Jacques Millet, Sophie Toussaint-Leroy.**

**A l'ordre du jour :**

1. approbation du compte rendu de la séance du CTP du 9 mai 2005,
2. consultation du CTP relative à l'évolution de l'organisation de la DRH, questions diverses.

**Tout d'abord, B. Larrouturou donne quelques informations :**

**L'indemnité de sommet de grade** sera versée avec le salaire de novembre 2005.

Elle concerne l'ensemble des agents titulaires étant bloqués depuis au moins 3 ans en fin de grade à la date du 31 décembre 2004, soit pour le CNRS :

- 2033 Directeurs de recherche (1462 DR2, 534 DR1, 37 DRCE)
- 1394 Chargés de recherche (1255 CR1, 139 CR2)
- 599 Ingénieurs de recherche (202 IR2, 319 IR1, 78 IRHC)
- 685 Ingénieurs d'études (517 IE2, 164 IE1, 4 IEHC)
- 262 Assistants ingénieurs
- 667 Techniciens (311TCE, 251 TCS 105 TCN)
- 73 Adjointes techniques
- 4 Agents techniques
- 2 Attachés d'administration de la recherche
- 6 Secrétaires d'administration de la recherche
- 12 personnels TPN de physique nucléaire.

Soit 5740 agents. La somme totale est de 2 879 915 €. L'Etat n'ayant pas versé la subvention correspondante, cette somme sera imputée sur le budget du CNRS. C'est certainement l'explication du retard de l'application de cette mesure (les universités ont versé cette indemnité avec le salaire de juin...)

**Soleil** : en ce qui concerne l'indemnisation des astreintes et sujétions des chercheurs, aucune solution n'a été trouvée, les chercheurs étant de fait exclus du dispositif qui émerge au budget PPRS (réservé aux ITA).

L'affichage des **concours « Sapin »** sera effectif le 03/10/2005.

**La restructuration du Siège** : l'objectif est la mise en place des nouveaux départements scientifiques début octobre. Les propositions ont été remises au Président début septembre, nous sommes dans l'attente des nominations, pour l'instant seule celle du département du vivant est effective.

**Les rattachements d'unités aux nouveaux DS** : en s'appuyant sur les avis des Directeurs de laboratoires, une liste va bientôt être diffusée et figée. Elle pourra être rediscutée courant 2006. Il y aura environ 500 laboratoires bi-rattachés et 100 rattachés à plus de deux départements. (100 mono-rattachements en Ingénierie, 200 dans le Vivant, 250 pour Homme et Société).

Le département environnement n'a aucun laboratoire monorattaché.

**Les nominations au CA et CS** sont encore confidentielles.

**Puis on passe à l'ordre du jour du CTP**

- 1) Le CR du CTP du 9 mai est approuvé à l'unanimité.
- 2) Le Secrétaire Général Hervé Mathieu présente son projet de DRH rénovée.

**L'existant** :

Aujourd'hui on a essentiellement une gestion administrative et réglementaire. Il y a une impulsion et un pilotage trop faible avec une activité orientée essentiellement vers les ITA titulaires.

La DRH et le SPRH n'interviennent qu'en fin de chaîne sur la répartition des emplois.

Il y a un sous effectif sur l'aspect développement des ressources humaines.

**Pourquoi évoluer** :

La recherche, c'est d'abord les hommes. Le CNRS c'est une main d'oeuvre très qualifiée.

Rappelons les ambitions de l'établissement : l'attractivité, la modernisation de la gestion, une politique d'accueil (des non titulaires) forte, le développement de la mobilité, des échanges avec le monde économique, le management-contrat (entretiens objectifs/moyens), les ressources globales, les non titulaires et les non CNRS, et d'importants départs à la retraite à venir.

**Propositions** :

Hervé Mathieu présente alors tout son plan qui a pour objectif une main mise accrue notamment sur l'organisation du travail avec des propositions enthousiasmantes du genre des fameux entretiens annuels « objectifs-moyens ».

La discussion s'engage au cours de laquelle chacun y va de ses doléances.

C'est loin d'être une simplification de l'administration, il y a des grands absents, on voit un développement des CDD, gestion des cadres, tout cela déplaît à la FSU. D'autres s'interrogent sur la place de l'action sociale, etc.

Au terme de cette discussion, les Organisations syndicales demandent une suspension de séance au cours de laquelle certaines décident d'une non participation au vote.

Cela est présenté à la reprise par Pierre Girard (SGEN):

--malaise de se prononcer sur une démarche et non des mesures précises

--délai trop court

--nécessité de reporter le vote à la prochaine séance.

Pour la Direction générale, ce sera la même chose la prochaine fois et Hervé Mathieu a besoin de pouvoir travailler dès sa prise de fonction en tant que DRH le 1<sup>er</sup> octobre 2005, donc il maintient le vote.

**Pour notre part, le caractère néfaste étant déjà établi, nous votons contre dès aujourd'hui.**

**Vote sur les principes d'organisation proposés pour faire évoluer la DRH (ce n'est pas un plan d'action) :**

10 pour (Administration), 3 contre (SNTRS-CGT, SNPTES-UNSA), 7 ne prennent pas part au vote (SNCS-FSU, SGEN-CFDT, SNIRS-CGC).

## Commission mobilité (Siège du CNRS) du 7 / 11 / 2005

Par Danièle MULLER et Nadine ELIE

Tous les membres de la commission étaient présents pour cette troisième réunion. Pour mémoire, les quatre membres désignés par la Direction sont Hervé Mathieu, Ghislaine Pérésan, Gilles Sentise et Muriel Sinanidès.

Hervé Mathieu a fait le point sur l'état d'avancement du processus, au 6 novembre, et a fourni les chiffres suivants (qui n'ont guère évolué depuis le 17 octobre) : - 370 candidatures, émanant de 140 personnes, ont été enregistrées.

Tous les candidats CNRS ont reçu une réponse : soit « retenu », soit « en attente d'un entretien » soit « non retenu ». Les candidatures externes sont mises en attente et ne reçoivent donc pour l'instant aucune réponse, la volonté de la Direction étant de pourvoir les nouveaux postes par mutations internes, dans toute la mesure du possible.

Ghislaine Pérésan explique qu'en raison des candidatures multiples sur une même fonction, les agents retenus ne seront pas

forcément affectés sur la fonction pour laquelle ils ont postulé mais sur une fonction dont le profil est équivalent. Cette manière de procéder ne pose, selon elle, aucun problème ! - 137 agents sont en attente d'affectation. - Parmi ces 137 personnes, 25 n'ont candidaté sur aucun poste.

Les raisons : 2 souhaitent aller en province. (Pour l'instant on les renvoie vers les NOEMI. Le point sera fait à la fin de la campagne d'affichage, le 29 novembre, et, alors, une mobilité hors NOEMI sera éventuellement recherchée pour eux) ; 6 n'ont identifié aucun poste susceptible de leur convenir (BAP E, congé maternité...) ; 4 visent un détachement ou attendent les nouvelles NOEMI des laboratoires ; 5 venant de SDU veulent rejoindre l'INSU ; 8 ont des profils de communication et attendent les affichages de la DIRCOM.

Les opérations de réaffectation semblent relativement avancées pour les fonctions de la DSG. Les 23 fonctions relevant de la cellule des expertises institutionnelles, du service des indicateurs de politique scientifique et du service « programmation et indicateurs de gestion » sont toutes pourvues. Pour les services « partenariats et actions régionales » et « TGE », le choix des candidats pour les 13 fonctions est presque fini.

La cellule d'accompagnement a répondu à environ 41-52 demandes de rencontres.

Des demandes de formation d'accompagnement de mobilité sont déjà en cours de traitement notamment des demandes très spécifiques, de formation Xlab...

En ce qui concerne les Départements, la DRES et la DREP, « C'est plus en retard », reconnaît Hervé Mathieu. On connaît les

candidats, les entretiens sont en cours... (on parle de vivier de candidats). 36 DSA sont identifiés, et il y aura 6 à 8 Chargés de Mission très spécifiques.

Pour l'IN2P3, DR28 : - à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006, les transferts de compétence de gestion seront basculés vers les délégations régionales. - des postes de gestionnaires vont donc disparaître de l'IN2P3 au profit des Délégations où 30 à 32 fonctions seront affichées (la moitié des personnels restant donc « sur le carreau » sont des gestionnaires RH et FC). Il semble que l'IN2P3 gère lui-même sa propre restructuration, bien que les postes figurent dans la campagne Noemi. Il serait intéressant que la commission soit tenue informée du déroulement de cette opération.

Pour les fonctions de communication, il y aura un affichage spécifique de la DIRCOM, après un passage au CTP. Pour la DRH (ou GRH) rénovée et la DRI, le processus sera engagé plus tard, après passage au CTP.

La campagne NOEMI complémentaire (fonctions dans des unités de recherche), pour prise de fonctions en septembre 2006, est en cours et concerne 146 postes. Toutes ces campagnes d'affichage de postes sont ouvertes jusqu'à la fin novembre. Une solution « temporaire » sera trouvée pour les personnels non réaffectés au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Il reste qu'excepté les services mutualisés, c'est le grand flou en ce qui concerne des évaluations chiffrées de ce processus de restructuration.

*Prochaine réunion : lundi 5 décembre, à 16 h, en présence d'un membre de la DSG qui expliquera comment les candidatures sont examinées.*

## Communiqué de Presse

### Suite de « l'affaire BIHAIN » :

### L'INSERM condamné au Tribunal Administratif de Rennes pour non respect des règles d'Hygiène et de Sécurité !

**Le Tribunal Administratif de Rennes vient cet été (le 23 juin 2005) de condamner l'INSERM au paiement de réparations à un agent victime d'une thyroïdite suite à l'usage d'iode radioactif sans respect des règles élémentaires d'Hygiène et de Sécurité dans le laboratoire de l'ex-Unité 391 INSERM de Rennes, dirigée par Bernard BIHAIN, et fermée lors du « scandale » de « l'affaire » BIHAIN en 1998.**

En effet, le Tribunal Administratif de Rennes indique, après plus de 5 ans de procédures, « qu'il y a lieu d'admettre l'existence d'un lien de causalité direct entre l'administration d'iodure et cette pathologie dans l'apparition de laquelle, selon l'expert, la seule prescription et la prise d'iodure de potassium peuvent être retenues comme ayant pu jouer le rôle de facteur adjuvant ». De plus, le Tribunal a aussi tenu compte que cet agent subissait « l'angoisse engendrée par le risque permanent d'une évolution cancéreuse de sa pathologie », situation entraînant « d'importantes souffrances psychologiques ».

La Section Nationale INSERM du SNTRS-CGT rappelle que Bernard BIHAIN, en tant qu'ancien Directeur de l'Unité INSERM 391 à Rennes, s'est rendu coupable de nombreux faits :

- non respect des règles d'Hygiène et de Sécurité élémentaires en particulier concernant l'usage de l'iode radioactif (objet de cette condamnation de l'INSERM)

- maltraitance et autoritarisme vis à vis des personnels de l'ex-U391, en particulier vis à vis des personnels sous statut précaire

payés par l'ex-société GENSET (vendue en 2002 à la société suisse Sorano, avec plus de 200 licenciements sur le site du Génopôle d'Evry). De nombreux personnels ont souffert et souffrent encore aujourd'hui de ces agissements.

Tous ces faits ont été démontrés dans différents rapports (CHS de l'Université de Rennes 1, notre propre rapport au nom du SNTRS CGT) et n'avaient, à ce jour, toujours pas donné lieu à des réparations ni à des sanctions de la part de la Direction Générale de l'INSERM. Au contraire, lors de sa demande de réintégration à l'INSERM, après 5 ans de mise en disponibilité dans différentes entreprises, Bernard BIHAIN a pu reprendre en 2002 un poste de Directeur de Recherche sans avoir à répondre de ses actes comme ex-directeur de l'Unité 391.

**Mais le fait le plus scandaleux est que la Direction de l'INSERM vient de faire appel de cette décision du Tribunal Administratif de Rennes !**

Quel est le message ainsi envoyé par l'INSERM à tous ses Directeurs d'Unités, d'Equipes ?

Depuis cette « affaire BIHAIN », l'INSERM, avec son Bureau des Conditions de Travail, avec le travail effectué au sein du Comité Central d'Hygiène et de Sécurité (CCHS), auquel participent activement les organisations syndicales, a mis en place beaucoup de nouvelles procédures d'informations (Livret du Directeur d'Unité), de sensibilisation (guides, formation des Directeurs), de contrôles (comité de visite H&S lors de la demande de création

d'une nouvelle unité). Or, l'INSERM démontre, par cet appel, qu'elle n'entend pas assumer ses responsabilités envers les personnels de l'ex-U391 qui ont eu à subir les comportements agressifs et irresponsables de Bernard BIHAIN. En clair, l'INSERM remet ainsi en cause tous ses efforts pour qu'une telle « affaire BIHAIN » ne puisse plus se reproduire en « couvrant » ce Directeur !

C'est pourquoi, **la section nationale INSERM du SNTRS CGT exige du Directeur Général de l'INSERM le retrait de l'appel de l'INSERM envers ce jugement du Tribunal Administratif de Rennes.**

Comme syndicat des personnels de l'INSERM, nous exigeons toujours que Bernard BIHAIN réponde de ses actes comme ex-Directeur de l'U391 !

Villejuif, le 17 novembre 2005